



Paris, le 19 février 2015

Déclaration Préalable **Comité Technique d'Établissement du Cerema**

M. le Directeur Général,

Le 04 décembre dernier, les agents du Cerema ont voté et vous ont envoyé un message fort, clair et démocratique (plus de 81 % de votants). Les représentants du personnel se font aujourd'hui l'écho des préoccupations de chacun. À ce titre, Force Ouvrière entend bien honorer la confiance que les agents du Cerema lui ont accordée en pesant de tout son poids dans les débats, sur la base d'arguments étayés, clairs et constructifs.

Lors des vœux, vous avez évoqué, comme premier point, un dialogue social de qualité avec les représentants du personnel. Les échanges courtois que nous pouvons avoir ne sont pas le signe d'un véritable dialogue. Ce dernier doit considérer les deux parties de manière égale.

Ainsi, Force Ouvrière déplore que le premier Comité Technique d'Établissement de l'année 2015 ne démarre, pas plus que l'année dernière, sous les meilleurs auspices ! Quelques clarifications s'imposent :

Non, un Comité Technique n'est pas une instance d'information descendante !

Non, un Comité Technique n'est pas une instance technocratique à discrétion de l'administration, avec des documents partiels de travail pour le préparer !

Non, les représentants Force Ouvrière refusent d'être réduits à des colporteurs de la parole de la Direction !

Oui, un Comité Technique est une véritable instance consultative où les Organisations Syndicales ont la parole !

Oui, les sujets proposés par les Organisations Syndicales doivent être considérés et préparés au même titre que ceux de l'administration !

Oui, les Organisations Syndicales ont le droit de préparer les Comités Techniques dans de bonnes conditions et dans des salles équipées et adaptées !

Oui, les Organisations Syndicales ont le droit d'être écoutées et consultées à la hauteur des enjeux que porte le Cerema !

Et **oui**, Force Ouvrière entend bien tenir sa place de première organisation syndicale du Cerema !

Force Ouvrière vous rappelle les sujets qui doivent être traités, de façon urgente, et exigent un véritable calendrier, comme nous vous l'avons déjà demandé en vain en 2014, sans réelle prise en compte de votre part :

- Revalorisation des frais de déplacement
- Amélioration des régimes indemnitaires
- Procédures de décisions de modification de l'organisation au sein des DTer/DTec
- Clarification des liens entre DTec et DTer, entre DTec et PCI
- Clarification des procédures de recrutement au Cerema
- Expérimentation du télétravail
- Harmonisation/compensation concernant la restauration collective
- Harmonisation vers le haut des règlements intérieurs des directions du Cerema
- Clarification des rôles/pouvoirs des comités théodules de la DSTREI en lien avec le CST
- Amélioration des outils SIGMA et SINPPA au service des agents et simplification administrative
- Bilan des heures effectuées, supplémentaires et écrêtées en 2014
- Bilan de la formation professionnelle et stratégie spécifique
- Valorisation des parcours professionnels de spécialistes comme de généralistes
- Bilan de l'exécution de la programmation d'activité
- Mise en place de toutes les instances qui étaient prévues

Il n'est pas question pour Force Ouvrière de traiter ces points en questions diverses aujourd'hui entre 13h15 et 13h35. Les points abordés en questions diverses doivent être traités avec un temps d'échange adapté à la hauteur des enjeux, de leur importance et des attentes des agents. Force Ouvrière demande que l'ensemble de ces sujets soient inscrits à l'ordre du jour des Comités Techniques d'Établissement avec une réelle réflexion et un calendrier d'action.

Dans le cas contraire, par faute de temps, de moyens ou de volonté de votre part, Force Ouvrière utilisera l'article 2 du règlement intérieur du Comité pour vous imposer ces sujets et la tenue d'une réunion dans les deux mois. Imaginez alors l'incongruité de la situation : des Comités Techniques avec ordre du jour de l'administration et des Comités Techniques avec ordre du jour des organisations syndicales !

Force Ouvrière déplore les méthodes, respectivement léthargisante et anxiogène, qui sont employées pour les projets qui nous semblent essentiels pour l'avenir du Cerema :

- d'un côté le projet stratégique,
- d'un autre côté le schéma directeur immobilier.

Concernant le projet stratégique, comment ne pas s'interroger sur la tactique de la Direction du Cerema qui a consisté à présenter un document au Conseil d'Administration qui a fait l'objet d'une désapprobation quasi-unanime ! Est-ce que les débats auraient été plus constructifs si ce projet avait été présenté au Conseil Stratégique et au Conseil Scientifique et Technique préalablement ? Certainement !

Arrêtez de renier notre passé avec cet affichage de « Greenwashing des activités » ! Assumons notre histoire dans le domaine des infrastructures qui a contribué et contribue encore dans une certaine mesure à notre image ! Evolution et adaptation ne doivent pas être synonymes d'abandon de missions et de compétences. Le Cerema n'est-il légitime dans ce domaine (qui a toujours su s'adapter), également en Europe et à l'international ?

Quant au schéma directeur immobilier, que dire, sinon que Force Ouvrière dénonce les termes de la lettre de mission confiée à Pascal Bertheaud par le Secrétaire Général des ministères de tutelle ! Cette mission nuit à une élaboration concertée et sereine de la stratégie immobilière de l'établissement alors que la stratégie de l'établissement n'est toujours pas validée. Les délais impartis à cette mission sont si courts qu'ils laissent supposer que ses conclusions sont déjà écrites. De surcroît, la mission interfère avec l'élaboration du schéma interne de stratégie immobilière engagée par ailleurs. Force Ouvrière a par le passé dénoncé les décisions dogmatiques en matière d'immobilier qui ont eu des effets délétères sur le RST (jusqu'à l'absurdité pour ce qui concerne l'ancien SETRA). Les agents n'ont pas à subir de mêmes errements de la politique financière et immobilière de l'État.

En outre, Force Ouvrière s'insurge que les organisations syndicales représentatives ne soient pas auditionnées par le responsable de cette mission, alors même que ses préconisations peuvent avoir des répercussions graves sur les conditions de travail de ses agents, voire plus largement sur leurs conditions de vie.

Faut-il avoir peur au Cerema de parler autrement que d'ETP, d'ETP cible, d'ETP au m², de chiffres dans des tableaux plutôt que dans des organigrammes ?

Nous ne sommes pas des ETP, Monsieur le Directeur Général !

La situation est préoccupante, car vous êtes maintenant confrontés au départ d'experts et à la difficulté de recruter. Force Ouvrière vous pose les questions basiques suivantes : pourquoi partent-ils ? Pourquoi ne sont-ils pas tentés par l'aventure Cerema ?

Enfin, la stratégie du Cerema, c'est bien, ça occupe, mais qu'en est-il des autres sujets ou instances comme le conseil scientifique et technique (CST), les CLAS, les CHSCT, le conseil stratégique, etc.

La structure Cerema commence à se mettre en place, maintenant ce sont les agents qui attendent des gestes de votre part.

Les représentants FO du CTE du Cerema

Raymond LOPEZ (DTer CE)	Arnaud GANAYE (DTer NP)
Emmanuelle DAUBERCIES (DTer Med)	Stéphane MAGRI (DTer SO)
Philippe SOUBRET (DTer E)	Aurore BRACH (DTec ITM)
Philippe ALVAREZ (DTer O)	Philippe GASTAUD (DTer E)